

*Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi*

Le bill que nous étudions aujourd'hui représente une amélioration par rapport au bill de 1971, même s'il a encore bien des défauts. Là encore, je crois que le ministre essaie de se dérober et de ne pas accorder aux agriculteurs certains avantages qu'ils ont réclamés. Si l'on se reporte à la déclaration faite par le leader du gouvernement à la Chambre en décembre au chef de notre parti et à la Chambre, je crois, le bill C-41 était une question prioritaire qui devait être réglée au plus tôt. Il a dit qu'il laisserait de côté toutes les autres lois pour qu'on puisse l'étudier au plus tôt.

Ce bill a été présenté en première lecture le 4 décembre et nous devions l'adopter aussitôt. Mais tout à coup, d'autres mesures sont apparues et le leader du gouvernement à la Chambre a eu d'autres priorités. L'une était le bill C-44 qui, apparemment, était plus important que ce bill qui visait à établir un fonds de stabilisation pour le grain. Si le ministre responsable de la Commission du blé pensait vraiment qu'il s'agissait d'une question prioritaire, nous aurions dû l'adopter en deuxième lecture avant Noël, et en janvier, février, mars et avril nous aurions pu entendre les agriculteurs des Prairies qui pouvaient assister aux audiences, alors que maintenant ils doivent faire leurs semailles de printemps. Voilà ce qu'on aurait pu faire si le gouvernement avait voulu sérieusement soumettre cette mesure à la Chambre.

Il est très amusant de revenir sur certaines déclarations faites en 1971 par le ministre responsable de la Commission du blé, et je ne doute pas qu'un certain nombre de députés de la Saskatchewan s'en souviennent fort bien. Le ministre soutenait alors que le bill ne saurait être fondé sur le revenu agricole net, mais qu'il devrait être basé sur le revenu agricole brut. Or, nous avons sous les yeux un bill qui est fondé en partie sur le revenu agricole net.

Le ministre disait aussi en 1971 qu'il n'était pas question de tenir compte des coûts de production dans le calcul des versements d'un compte de stabilisation du revenu agricole. Le bill que nous avons sous les yeux comporte un article qui en tient compte dans une grande mesure. Ce sont là des choses que l'on aurait pu faire en 1971, ce qui nous aurait permis de disposer alors d'un bon bill de stabilisation. Au lieu de cela, nous avons eu une élection complémentaire et le gouvernement a été obligé de retirer ce projet de loi.

Il y a des années que notre parti affirme qu'il faut stabiliser le revenu agricole. Plus que quiconque dans la société, les agriculteurs sont touchés par les fluctuations de prix de leurs produits. Ils ne sont pas seulement affectés par les conditions climatiques et par les récoltes d'autres pays, mais aussi par le marché de libre concurrence au Canada. Le ministre et le gouvernement ont donné le feu vert au marché libre au Canada, de sorte que les agriculteurs peuvent maintenant vendre certains grains sur le marché libre, ce qui ne leur était pas possible il y a quelques années. Pour faire face à toutes les difficultés auxquelles j'ai fait allusion, l'agriculteur a besoin d'un revenu agricole stabilisé. Il y a longtemps que notre parti propose un programme de stabilisation qui serait établi d'après les coûts de production. Nous prônons aussi la mise sur pied d'un puissant réseau d'offices de commercialisa-

tion au Canada par l'entremise desquels s'effectueraient la commercialisation de tous les produits agricoles.

Il nous faut au Canada un solide réseau d'offices de commercialisation pour pouvoir planifier la production et la vente et pour permettre aux agriculteurs d'avoir leur mot à dire quant au prix de vente de leurs produits, à l'automne ou à d'autres périodes de l'année. Tels sont les objectifs à atteindre. Le Canada doit s'efforcer de mécaniser la production alimentaire agricole. Seuls des prix agricoles garantis peuvent le permettre et seul un programme de stabilisation concernant les céréales donne aux agriculteurs une garantie absolue. S'il existait des offices de commercialisation au sein desquels les agriculteurs auraient un rôle à jouer, ils pourraient alors prendre les décisions si essentielles à la planification.

Le bill dont nous sommes saisis est un pas dans cette direction, mais il n'est pas suffisant. Un certain nombre d'articles nous semblent injustes envers le petit producteur, envers les régions et les agriculteurs qui ont la malchance d'avoir des récoltes médiocres ou des prix bas plusieurs années de suite. Pour cette raison, nous avons l'intention de présenter certains amendements au bill. Pour l'instant, il faut d'abord que tous les députés comprennent l'importance des audiences publiques, pour que les agriculteurs touchés par les dispositions du bill aient la possibilité de donner leur avis. Un certain nombre d'organismes, en particulier le Syndicat national des cultivateurs, l'Association des producteurs de lin de l'Ouest du Canada, ainsi qu'un certain nombre de particuliers, ont demandé au ministre de tenir des audiences avant d'adopter le bill. Nous devrions parcourir le pays, faire comparaître les agriculteurs et leur demander de nous dire ce que devrait contenir la loi. C'est cela, la vraie démocratie.

J'estime qu'il faut modifier un certain nombre de points dans le bill. Il faudrait qu'il porte un peu plus la marque des agriculteurs et un peu moins celle des bureaucrates et des technocrates qui trônent dans leurs tours d'ivoire à Ottawa. Je veux aborder avant 5 heures un ou deux aspects qu'il faudrait modifier. Je déclarerai alors qu'il est 5 heures et continuerai ensuite.

Une injustice qui pourrait être commise envers le producteur est que les paiements provenant de la caisse seront effectués de façon générale à tous ceux qui relèvent de la Commission canadienne du blé et non seulement à l'échelon régional. J'estime que cette disposition pourrait donner lieu à une discrimination. Par exemple, il pourrait y avoir une mauvaise récolte dans une région comme le Nord-Est de la Saskatchewan où les récoltes sont souvent médiocres et ont une faible teneur protéique. Nos engagements en matière d'exportation ont souvent trait à des céréales à haute teneur protéique. Aucun versement n'est prévu pour les cultivateurs dont la récolte est de qualité médiocre. Il faudrait apporter une modification qui pourrait être acceptée par tous et j'espère qu'une modification de ce genre sera approuvée à l'étape de l'étude en comité. La participation à cette caisse devrait être universelle. Tous les producteurs devraient participer afin que la mesure soit efficace et la caisse utile.

Je devrais peut-être signaler maintenant qu'il est 5 heures.